

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

| | |
|-------------|-------------------------------------|
| Formation 1 | Titre de formation un peu plus long |
| | |



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Visites médicales de l'enfant : examens obligatoires

De combien d'examens bénéficie l'enfant ? De sa naissance à 16 ans, il bénéficie de 10 examens obligatoires qui contribuent au suivi de sa santé. Ces examens sont gratuits pour l'enfant jusqu'à l'adolescence. Le parent est à charge à 100 % quel que soit le revenu. Nous vous présentons ces examens. Nous vous présentons ces examens. Nous vous présentons ces examens.



Sur quoi portent les examens obligatoires pour un enfant jusqu'à 6 ans ?

Le contenu de ces examens porte sur les points suivants :

Courbe de croissance

Développement physique, psychique et comportemental

Vie affective de l'enfant

Dépistage des troubles sensoriels (vue, audition) et psychiques (exemples : anxiété), des troubles du langage et du neurodéveloppement

Vaccinations (vérification du statut vaccinal, pratique des vaccinations obligatoires et recommandées et éventuellement administration de traitements préventifs pour des maladies infantiles)

Comportements et environnements favorables à la santé (exemples : activité physique et sportive, exposition aux écrans)

Respect du suivi dentaire.

Ces examens permettent de s'assurer :

De la bonne santé de l'enfant

Et d'orienter les parents vers une prise en charge complémentaire en cas de besoin.

À savoir

Une description détaillée du contenu des 20 examens figure dans le carnet de santé.

Les résultats des examens sont mentionnés :

Dans le carnet de santé de l'enfant

Et, éventuellement, dans Mon espace santé (dossier médical partagé) de l'enfant.

À quel âge sont prévus les examens obligatoires pour un enfant jusqu'à 6 ans ?

Calendrier des examens

| ÂGE DE L'ENFANT | EXAMENS OBLIGATOIRES |
|---------------------------------------|--|
| Dans les 8 jours suivant la naissance | 1 examen À la fin de cet examen, le médecin remplit le <u>1er certificat de santé</u> . |
| Au cours de la 2 ^e semaine | 1 examen |
| Entre 1 mois et 5 mois | 5 examens |
| À 8 mois | 1 examen À la fin de cet examen, le médecin remplit le <u>2e certificat de santé</u> . |
| À 11 mois | 1 examen |
| À 12 mois | 1 examen |
| Entre 16 et 18 mois | 1 examen |
| Entre 23 et 24 mois | 1 examen À la fin de cet examen, le médecin remplit le <u>3e certificat de santé</u> . |
| Entre 2 ans et 5 ans | 4 examens (1 fois par an) |

Les résultats de ces examens sont mentionnés dans le carnet de santé de l'enfant.

À noter

Une visite médicale est organisée à l'école maternelle pour les enfants âgés de 3 ans à 4 ans.

Qui réalise les examens obligatoires pour un enfant jusqu'à 6 ans ?

Les examens sont faits soit par le médecin traitant de l'enfant, soit par un autre médecin choisi par les parents exerçant en ville ou en service de PMI .

Où s'adresser ?

Médecin

Où s'adresser ?

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Comment sont remboursés les examens obligatoires d'un enfant jusqu'à 6 ans ?

Les consultations pour ces examens obligatoires sont remboursées à 100 % , sans avance de frais pour les parents, sauf dépassement d'honoraires.

À savoir

Ces consultations sont aussi totalement pris en charge pour les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État (AME).

Sur quoi portent les examens obligatoires pour un enfant de 6 ans et plus ?

Le contenu de ces examens porte sur les points suivants :
Courbe de croissance

Développement physique, psychique et comportemental

Vie affective de l'enfant

Dépistage des troubles sensoriels (vue, audition) et psychiques (exemples : anxiété), des troubles du langage et du neurodéveloppement

Vaccinations (vérification du statut vaccinal, pratique des vaccinations obligatoires et recommandées et éventuellement administration de traitements préventifs pour des maladies infantiles)

Comportements et environnements favorables à la santé (exemples : activité physique et sportive, exposition aux écrans)

Respect du suivi dentaire.

Enfin, **à 6 ans et plus**, d'autres thématiques sont ajoutées, et en fonction de l'âge, des dépistages et des évaluations portant sur la durée d'exposition aux écrans, l'adaptation à la vie scolaire, la durée hebdomadaire d'activité physique et sportive, les troubles «dys», le développement pubertaire, les signes de mal-être, de harcèlement...

Ces examens permettent de s'assurer :

De la bonne santé de l'enfant

Et d'orienter les parents vers une prise en charge complémentaire en cas de besoin.

À savoir

Une description détaillée du contenu des 20 examens figure dans le carnet de santé.

Les résultats des examens sont mentionnés :

Dans le carnet de santé de l'enfant

Et, éventuellement, dans Mon espace santé (dossier médical partagé) de l'enfant.

À quel âge sont prévus les examens obligatoires à 6 ans et plus ?

Ces examens obligatoires sont prévus à 4 périodes :

A 6 ans

Entre 8 et 9 ans inclus

Entre 11 et 13 ans inclus

Entre 15 et 16 ans inclus.

Qui réalise les examens obligatoires pour un enfant de 6 ans et plus ?

Les examens sont réalisés par un médecin généraliste ou pédiatre.

Où s'adresser ?

Médecin

Comment sont remboursés les examens obligatoires d'un enfant à 6 ans et plus ?

Les consultations pour les examens sont remboursées à 100 %, sans avance de frais pour les parents, sauf dépassement d'honoraires.

À savoir

Ces consultations sont aussi totalement pris en charge pour les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État (AME).

Et aussi...

[Grossesse, assistance à la procréation](#)
[Prévention – Vaccinations](#)
[Santé à l'école primaire \(maternelle ou élémentaire\)](#)
[Santé au collège et au lycée](#)

Pour en savoir plus

[J'accompagne mon enfant de 0 à 3 ans](#)
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
[20 examens de suivi médical de l'enfant et de l'adolescent](#)
Source : Ameli.fr

Où s'informer ?

Si vous dépendez du régime général :
[Caisse primaire d'assurance maladie \(CPAM\)](#)

Si vous dépendez du régime agricole :
[Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)

Services en ligne

[Formulaire : Cerfa n°12596*04 : Premier certificat de santé](#)
[Formulaire : Cerfa n°12597*06 : Deuxième certificat de santé](#)
[Formulaire : Cerfa n°12598*06 : Troisième certificat de santé](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

[Grossesse, assistance à la procréation](#)
[Prévention – Vaccinations](#)
[Santé à l'école primaire \(maternelle ou élémentaire\)](#)
[Santé au collège et au lycée](#)

Textes de référence

[Code de la santé publique : articles L2132-1 à L2132-5](#)
Examens obligatoires
[Code de la santé publique : articles R2132-1 à R2132-3](#)
Examens obligatoires
[Code de l'éducation : articles L541-1 à L541-6](#)
Santé scolaire, Protection de la santé
[Arrêté du 14 novembre 2024 lié aux modèles d'imprimés pour les certificats de santé \(examens médicaux préventifs réalisés dans les 8 jours suivant la naissance et au cours du 9ème et du 24 ème mois\)](#)
[Arrêté du 14 novembre 2024 relatif à la forme et au mode d'utilisation du carnet de santé](#)
[Arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant](#)



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS

EN CE MOMENT



Du 20 JUIL.

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

